

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 16 mai à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mercredi 10 mai 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50

ÉTAIENT PRESENTS : 33

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT est représenté par Serge ALICE son suppléant, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL est représentée par Patrick VANBECELAERE son suppléant, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE est représenté par Dominique FAUSSER son suppléant, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Lydie OLIVE a donné pouvoir à Dominique MARIE, Véronique BOUÉ a donné pouvoir à Christine SALMON, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS.

Étaient absents excusés : Christian HAURET.

Étaient absents : Pascal COTARD, Alain LEGENTIL, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Nicolas BARAY, Yves CHEDEVILLE, David PICCAND, Yvonne LE GAC, François REPEL, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230516-6 : RH_ORGANISATION DES SERVICES_ORGANIGRAMME

Vu le Code Général de la Fonction Publique
Vu la délibération n°20220608-2 du 08 juin 2022 modifiant l'organigramme,
Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 07 février 2023,
Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 12 avril 2023,

Monsieur le Président rappelle que l'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques d'une organisation. L'organigramme est donc une image figée qui permet de voir d'un seul coup d'œil le rôle de chacun. Il est voué à changer et doit être mis à jour régulièrement. L'organigramme est utile pour présenter en interne (aux agents) comme en externe (partenaires, administrés) l'organisation de la structure.

Monsieur le Président précise que plusieurs mouvements internes nécessitent la mise à jour de l'organigramme.

Le non-remplacement du poste de direction du pôle citoyenneté implique la répartition des services qui y étaient rattachés sur les autres directions. Ainsi, le service enfance-jeunesse sera sous l'autorité hiérarchique de la direction générale des services, le service culture sous la direction du pôle ressources et les services à la population sous la direction du pôle administration générale.

Toutefois, pour maintenir la cohérence de l'organigramme au regard des missions attribuées à chaque service, il est proposé de maintenir le pôle citoyenneté.

L'assistante de direction du pôle citoyenneté sera néanmoins rattachée au directeur du Pôle Administration Générale et à la directrice du Pôle Ressources.

L'assistante de direction mutualisée entre le Directeur Général des Services et le directeur du Pôle Administration Générale sera quant à elle uniquement rattachée au DGS.

Aussi, pour assurer la cohérence entre le nom de la Commission et le service concerné, il est proposé de modifier l'intitulé des services à la population, qui deviendrait le service Cadre de Vie et d'intégrer la notion d'habitat à ce service.

Par ailleurs, suite à une nouvelle organisation de service actée par délibération du 08 juin 2022, un nouveau pôle a été créé, « Administration Générale », dans lequel ont été rattachés les services finances, politique publique et affaires juridiques. Un directeur spécialisé en finances publiques a ainsi été recruté en août dernier.

Après quelques mois de pratique, il s'avère que le niveau d'encadrement intermédiaire de responsable de service comptabilité ne soit plus opportun et qu'il convient de le supprimer.

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du 07 février 2023 et l'avis du Comité Social Territorial, il est proposé de modifier l'organigramme comme suit :

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230516-20230516-6_DEL-AI
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023